



Acté par la Conférence nationale du handicap du 23 avril 2023 sur proposition du ministère chargé de la fonction publique, **le programme Handi'Talents** a pour objectif de permettre à ses participants de dépasser les freins éventuels qui, malgré la richesse de leur parcours professionnel et leurs compétences, seraient susceptibles de les brider dans leurs aspirations en termes d'évolution professionnelle. Il aura également vocation à engager les employeurs publics à offrir de véritables perspectives d'évolution professionnelle à tous leurs agents ainsi qu'un cadre de travail inclusif.

Ce programme s'adresse aux agents publics en situation de handicap :

- bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au 1er janvier 2024 ;
- de catégorie C, B et A, à l'exclusion des cadres supérieurs ;
- disposant d'une ancienneté de quatre ans de services publics à la date du 1er janvier 2025.

Ce programme combinera, sur une période de six mois, plusieurs modalités d'accompagnement :

- des temps de rencontre collectifs avec des formations, de l'information et des témoignages ;
- des ateliers de partage d'expériences ;
- des sessions de coaching individuel.

Au terme du programme, les participants se verront en outre proposer un accompagnement par un mentor.

Le programme devrait débuter au 3ème trimestre 2025.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sur [Démarches simplifiées](#).